

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,  
Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 25

**Services du Premier Ministre.**

**III. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS**

**V. — CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**VI. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT  
ET DE LA PRODUCTIVITE**

*Rapporteur spécial : M. Fernand LEFORT*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexes 26 et 31), 2590 (tome XV) et in-8° 685.

Sénat : 65 (1972-1973).

---

Lois de finances. — Journaux officiels - Conseil économique et social - Plan.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>Direction des Journaux officiels</b> .....	<b>3</b>
I. — Présentation des crédits.....	4
II. — Appréciation de l'activité de la Direction des Journaux officiels...	5
<b>Conseil économique et social</b> .....	<b>9</b>
<b>Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité</b> .....	<b>11</b>
I. — Les moyens des services.....	13
A. — Les mesures acquises .....	14
B. — Les mesures nouvelles .....	14
1. — Le Commissariat général du Plan.....	14
2. — Le Centre d'études des revenus et des coûts (C.E.R.C.)...	16
II. — Les interventions publiques.....	17
A. — Le Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C.R.E.D.O.C.).....	18
B. — Le Centre national d'information sur la productivité des entreprises (C.N.I.P.E.).....	20
C. — Les contrats de recherche en socio-économie.....	22

---

**DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS**

---

Mesdames, Messieurs,

Votre rapporteur entend présenter les crédits de la Direction des Journaux officiels avant de porter un jugement sur l'activité de ce service.

\*  
\* \*

### I. — Présentation des crédits.

Le montant des crédits demandés par la Direction des Journaux officiels au titre du projet de budget pour 1973 s'élève à plus de 45 millions de francs (autorisations de programme exclues), ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à l'année 1972.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1972.	CREDITS prévus pour 1973.
(En francs.)		
I. — TITRE III		
<i>Moyens des services.</i>		
Personnel .....	768.708	792.548
Matériel et fonctionnement des services.....	37.041.374	42.650.060
Total .....	37.810.082	43.442.608
II. — TITRE V		
<i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>		
Journaux officiels. — Equipement (chapitre 57-00) :		
— autorisations de programme.....	1.500.000	1.700.000
— crédits de paiement.....	1.000.000	1.700.000
Total pour les Journaux officiels (autorisations de programme exclues).....	38.810.082	45.142.608

*Répartition des crédits  
demandés par la Direction des Journaux officiels pour 1973.*

L'accroissement des dépenses ordinaires provient essentiellement de l'incidence des augmentations de salaires allouées aux personnels placés sous le régime des conventions collectives de la presse parisienne (mesure acquise n° 01-05-01 : + 1.927.978 F).

L'exécution des travaux du service commercial sera facilitée par l'installation d'un ordinateur (+ 500.000 F).

## II. — **Appréciation de l'activité de la Direction des Journaux officiels.**

La Direction des Journaux officiels constitue une Direction intégrée aux Services du Premier Ministre, dont les crédits font l'objet d'un budget particulier (1).

### a) *La rentabilité des services.*

L'activité de la Direction des Journaux officiels présente un caractère de service public évident. A cet égard, il ne saurait être question de remettre en cause cette fonction d'intérêt général au motif d'une amélioration de la rentabilité des services. Cependant, il n'est pas inutile d'étudier à titre indicatif l'évolution de la politique actuelle.

En 1971, le prix de revient moyen de la page tirée a été de 0,028 contre 0,02589 en 1970, bien que le nombre de pages se soit élevé à 1.642 000 contre 1.512.000 en 1970 ; cette augmentation de prix de 8,15 % est due au relèvement des salaires ouvriers (3,50 % le 1<sup>er</sup> novembre 1970, 3 % le 1<sup>er</sup> mai 1971 et 4 % le 1<sup>er</sup> novembre 1971) et aussi à l'augmentation du prix des matières premières, de la force motrice et de divers matériels d'imprimerie.

Les tarifs d'abonnements, de vente et d'annonces n'ayant pas varié, respectivement, depuis 1958, 1967 et 1968, aucune amélioration de rentabilité ne peut actuellement être réalisée.

### b) *Le contrat d'affermage de la publicité entre la Direction des Journaux officiels et l'Agence Havas.*

L'an dernier votre rapporteur avait attiré l'attention sur le contrat d'affermage de la publicité qui lie la Direction des Journaux officiels à l'Agence Havas. Depuis très longtemps, cette dernière assure la collecte des annonces. C'est en effet depuis 1921 que les annonces du *Journal officiel* et du *Bulletin des Annonces légales obligatoires* sont affermées à l'Agence Havas ; en 1926, elles ont été étendues au *Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce*, actuellement intitulé *Bulletin officiel des Annonces commerciales*.

Suite aux remarques faites l'an dernier dans le rapport du Sénat, concernant la société de fermage de la publicité, il nous

---

(1) Voir en annexe l'organigramme des services de la Direction des Journaux officiels, p. 8.

est précisé que cette société, dénommée « Société pour la publicité dans les Journaux officiels » (S. P. J. O.) est une filiale de l'Agence Havas, cette dernière détenant la totalité du capital.

Le contrat avec la S. P. J. O. a été renouvelé pour les années 1972 et 1973.

Certes, le marché est contrôlé par la Commission centrale des marchés de l'Etat qui vérifie annuellement le bilan et les prix de revient ; il apparaît également que, du point de vue financier, le fermier est tenu de verser tous les dix jours, au régisseur des Journaux officiels, le montant des annonces publiées même s'il n'a pas encore recouvré toutes ses créances ; mais il serait bon qu'une étude soit entreprise pour la création d'une régie directe. La création de cette régie est d'autant plus à examiner que l'année 1973 doit voir l'installation du service « Informatique ».

*c) Les virements de crédits opérés  
au profit de la dotation budgétaire des Journaux officiels.*

Les crédits initialement prévus pour 1971 (35,5 millions de francs) avaient dû être majorés au cours de l'exercice d'un virement de 9.360.000 F provenant du budget des charges communes. La situation pour 1972 est la suivante :

**Etat des virements de crédits opérés en 1972  
au profit de la dotation budgétaire des Journaux officiels.**

NATURE	DATE de l'arrêté.	DATE du Journal officiel.	MONTANT	CHAPITRE bénéficiaire.
Répartition de crédits (œuvres sociales).	31 mars 1972.	9 avril 1972.	11.382	33-92. — Prestations et versements facultatifs.
Répartition de crédits (Fonds pour l'amélioration de la productivité des services administratifs) (Informatique).	23 juin 1972.	1 <sup>er</sup> juillet 1972.	94.200	34-02. — Matériel.
Report de crédits de 1971.....	21 juillet 1972.	29 juillet 1972.	69.243	57-00. — Equipement.
Report de crédits de 1971.....	26 juillet 1972.	11 août 1972.	134	34-03 — Matériel d'exploitation.
Ouverture de crédits sur la dotation budgétaire pour « dépenses éventuelles » en raison des charges de travail des Journaux officiels.	7 septembre 1972.	10 septembre 1972.	9.000.000	34-03 — Matériel d'exploitation. 34-04. — Composition, impression, distribution, expédition.
<b>Total .....</b>			<b>9.174.959</b>	

d) *L'évolution des crédits liés à la production.*

Les dotations budgétaires sont pratiquement fondées sur celles de l'antépénultième année mais l'extension continue (12 % par an environ) de l'activité des Journaux officiels entraîne des dépenses toujours plus élevées qui résultent, d'une part, de l'accroissement des charges salariales (majoration annuelle moyenne de 8 % environ) et, d'autre part, de l'augmentation des prix des matières premières, de la force motrice et des divers matériels utilisés dans l'imprimerie.

Chaque année, il est donc nécessaire de compléter les dotations des chapitres provisionnels 34-03 (Matériel d'exploitation) et 34-04 (Composition et impression) par l'attribution de crédits supplémentaires.

Pour réduire le montant de ces crédits supplémentaires une somme de 1 million de francs est prévue pour 1973.

\*  
\* \*

La Commission des Finances a examiné les crédits de la Direction des Journaux officiels lors de sa séance du mardi 17 octobre 1972.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits de la Direction des Journaux officiels pour 1973.

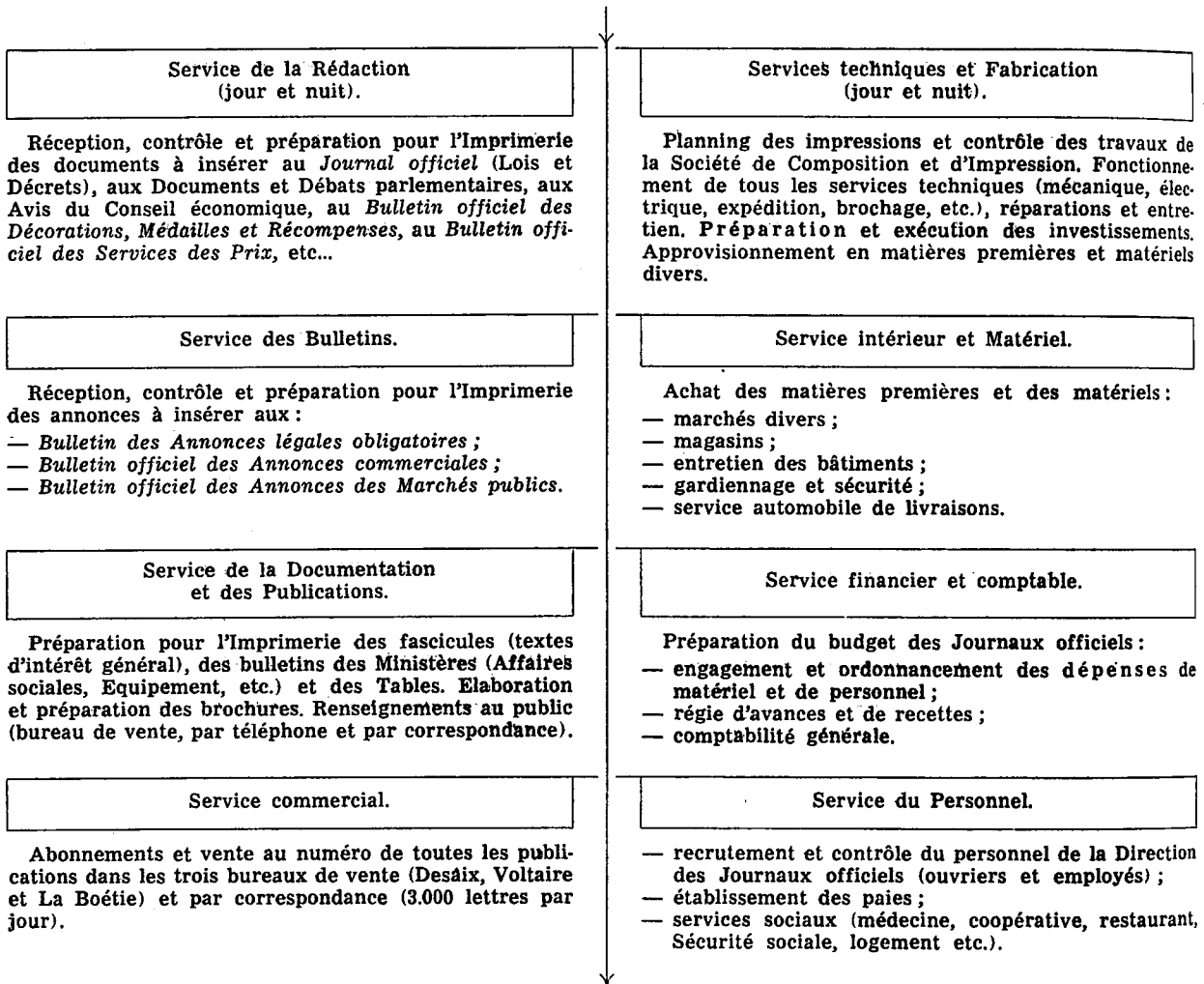
## ANNEXE

### ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

Direction:

Directeur.

Secrétaire général.



Service de la Rédaction  
(jour et nuit).

Réception, contrôle et préparation pour l'Imprimerie des documents à insérer au *Journal officiel* (Lois et Décrets), aux Documents et Débats parlementaires, aux Avis du Conseil économique, au *Bulletin officiel des Décorations, Médailles et Récompenses*, au *Bulletin officiel des Services des Prix*, etc...

Service des Bulletins.

Réception, contrôle et préparation pour l'Imprimerie des annonces à insérer aux :

- *Bulletin des Annonces légales obligatoires* ;
- *Bulletin officiel des Annonces commerciales* ;
- *Bulletin officiel des Annonces des Marchés publics*.

Service de la Documentation  
et des Publications.

Préparation pour l'Imprimerie des fascicules (textes d'intérêt général), des bulletins des Ministères (*Affaires sociales, Equipement, etc.*) et des Tables. Elaboration et préparation des brochures. Renseignements au public (bureau de vente, par téléphone et par correspondance).

Service commercial.

Abonnements et vente au numéro de toutes les publications dans les trois bureaux de vente (Desaix, Voltaire et La Boétie) et par correspondance (3.000 lettres par jour).

Services techniques et Fabrication  
(jour et nuit).

Planning des impressions et contrôle des travaux de la Société de Composition et d'Impression. Fonctionnement de tous les services techniques (mécanique, électrique, expédition, brochage, etc.), réparations et entretien. Préparation et exécution des investissements. Approvisionnement en matières premières et matériels divers.

Service intérieur et Matériel.

Achat des matières premières et des matériels :

- marchés divers ;
- magasins ;
- entretien des bâtiments ;
- gardiennage et sécurité ;
- service automobile de livraisons.

Service financier et comptable.

Préparation du budget des Journaux officiels :

- engagement et ordonnancement des dépenses de matériel et de personnel ;
- régie d'avances et de recettes ;
- comptabilité générale.

Service du Personnel.

- recrutement et contrôle du personnel de la Direction des Journaux officiels (ouvriers et employés) ;
- établissement des paies ;
- services sociaux (médecine, coopérative, restaurant, Sécurité sociale, logement etc.).

Société de composition et d'impression des Journaux officiels.

Composition et Correction.

Clicherie.

Impression.

Jour.    Après-midi.    Nuit.

Nuit.

Machines plates  
—  
Jour.    Après-midi.    Nuit.

Machines  
rotatives.  
—  
Nuit.



**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

---

Par rapport à l'année 1972, la dotation budgétaire du Conseil économique et social progresse de 26,70 millions de francs à 28,73 millions de francs (+ 7,5 %).

La répartition des crédits est la suivante :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1972.	CREDITS PREVUS POUR 1973		
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
(En francs.)				
TITRE III				
<i>Moyens des services.</i>				
Première partie. — Personnel :				
Indemnités des membres du conseil et des sections (31-01).....	18.200.000	18.950.000	620.000	19.570.000
Dépenses de personnel (31-11).....	6.600.000	6.870.000	390.000	7.260.000
Totaux pour la première partie.....	24.800.000	25.820.000	1.010.000	26.830.000
Quatrième partie. — Matériel (34-01).....	1.900.000	1.900.000	>	1.900.000
Totaux pour le titre III.....	26.700.000	27.720.000	1.010.000	28.730.000

L'augmentation des dépenses (+ 2.030.000 F) provient essentiellement de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (1.020.000 F) et d'un ajustement aux besoins des crédits de personnel (1.010.000 F).

La Commission des Finances a examiné les crédits du Conseil économique et social lors de sa séance du mardi 17 octobre 1972.

Elle soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget du Conseil économique et social pour 1973.

**COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT  
ET DE LA PRODUCTIVITE**

---

Mesdames, Messieurs,

Les crédits inscrits au fascicule VI des Services du Premier Ministre « Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité » passent de 37,75 millions de francs en 1972 à plus de 40 millions de francs en 1973, en progression de 2,14 millions (+ 6,2 %) d'une année sur l'autre.

Ces crédits concernent trois catégories de dépenses :

Ils couvrent, en premier lieu, les dépenses de fonctionnement du Commissariat général du Plan proprement dit et du Centre d'étude des revenus et des coûts (C. E. R. C.), organisme créé en 1966 auprès du Commissariat pour recueillir les informations nécessaires à la mise en place d'une politique des revenus et à une meilleure connaissance de la position de l'économie française dans le monde. Par la suite, le C. E. R. C. a été également chargé de suivre l'application des accords de participation dans les entreprises dérogeant au droit commun. La seconde catégorie de dépenses est constituée par les subventions accordées au Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.) et au Centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.) pour leur permettre d'équilibrer leur budget.

Enfin, une dotation assure le financement des recherches en socio-économie conduites par le Commissariat du Plan et par le Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social (C. O. R. D. E. S.).

L'ensemble de ces crédits est récapitulé dans le tableau ci-après :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS 1972.	CREDITS PREVUS POUR 1973		
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<b>TITRE III</b>				
<i>Moyens des services.</i>				
Rémunérations du personnel.....	285.662	7.980.077	+ 221.974	8.202.051
Charges sociales.....	890.940	1.022.753	+ 26.541	1.049.294
Matériel et dépenses diverses de fonction- nement et d'entretien.....	1.770.670	1.771.670	+ 373.186	2.144.856
Réalisation et diffusion des travaux du Com- missariat et des commissions.....	143.800	143.800	»	143.800
Travaux et enquêtes.....	5.153.150	5.153.150	— 100.000	5.053.150
<b>Total titre III.....</b>	<b>15.244.222</b>	<b>16.071.450</b>	<b>+ 521.701</b>	<b>16.593.151</b>
<b>TITRE IV</b>				
<i>Interventions publiques.</i>				
Subvention au C. R. E. D. O. C. (a).....	1.400.000	1.400.000	— 30.000	1.370.000
Subvention au C. N. I. P. E. (b).....	14.024.783	14.024.783	+ 290.000	14.314.783
Subvention pour la recherche en socio-éco- nomie .....	7.074.000	7.074.000	+ 740.000	7.814.000
<b>Total titre IV.....</b>	<b>22.498.783</b>	<b>22.498.783</b>	<b>+ 1.000.000</b>	<b>23.498.783</b>
<b>Total titres III et IV.....</b>	<b>37.743.005</b>	<b>38.570.233</b>	<b>+ 1.521.071</b>	<b>40.091.934</b>

(a) Centre de recherche et de documentation sur la consommation.  
(b) Centre national d'information pour la productivité des entreprises.

### I. — Les moyens des services.

Ces moyens sont consacrés au fonctionnement des services du Commissariat général du Plan, du C. E. R. C. et du C. O. R. D. E. S. qui dispose d'une infrastructure très légère que lui fournit le Commissariat général.

La répartition des crédits entre ces trois organismes est la suivante :

	1972	1973
	(En francs.)	
Commissariat général du Plan.....	12.126.911	13.193.817
C. E. R. C. ....	2.472.375	2.731.873
C. O. R. D. E. S. ....	553.564	573.419

L'évolution des crédits d'une année à l'autre s'analyse de la façon suivante :

**A. — Mesures acquises.**

Un montant de 827.228 F est dégagé à ce titre pour l'extension en année pleine des augmentations de rémunérations dans la fonction publique en 1972 et pour l'application de textes pris respectivement pour revaloriser la situation des fonctionnaires des catégories C et D et pour relever le montant des cotisations et prestations sociales.

**B. — Les mesures nouvelles.**

Leur montant s'élève à 521.700 F dont 435.000 F pour les services du Commissariat général du Plan et 86.700 F pour les services du C. E. R. C.

**1. — LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN**

*a) Les moyens.*

L'augmentation des moyens financiers mis à la disposition des services du Commissariat général du Plan correspond :

- pour 164.000 F, à des dépenses de personnel ;
- pour 354.261 F, à des dépenses de matériel et de fonctionnement diverses.

Elle est compensée partiellement par une économie de 84.000 F sur la dotation affectée aux travaux et enquêtes du Commissariat général (chap. 34-04).

Votre rapporteur n'a pas d'observation à présenter en ce qui concerne l'évolution des dépenses en matériel. En revanche, son intention a été attirée par l'accroissement des dépenses de personnel dont l'objet n'apparaît pas clairement.

En effet, si l'on fait exception de deux mesures, l'une, transformant le corps des secrétaires du Commissariat général en un corps de secrétaires administratifs d'administration centrale, sans

incidence financière, l'autre, améliorant le régime des œuvres sociales (8.800 F), il est indiqué qu'à concurrence de 156.000 F, les mesures nouvelles pour les dépenses en personnel correspondent :

— d'une part, à l'ajustement des crédits de rémunération du personnel contractuel pour tenir compte de la situation réelle des effectifs en raison des tâches imparties ;

— d'autre part, à la création d'un emploi de secrétaire contractuelle.

Au vu d'un tableau très précis des effectifs budgétaires et réels pour 1972 et des effectifs prévus pour 1973, il n'y a effectivement, en 1973, que la seule création du poste mentionné ci-dessus. En revanche, il a été indiqué en réponse à diverses questions que « devant le coût excessif des collaborations extérieures, le commissariat a souhaité *renforcer* ses effectifs pour faire de moins en moins appel à du personnel d'appoint. C'est en particulier du fait du *renforcement* des moyens en personnel que l'économie (de 84.000 F sur les crédits de travaux et enquêtes) a pu être réalisée par des ajustements entre les travaux confiés à des sociétés spécialisées et ceux effectués au sein du Commissariat général ».

De la comparaison des réponses qui précèdent, votre rapporteur croit pouvoir déduire qu'en compensation d'un moindre recours à des collaborations extérieures, le Commissariat général, pour répondre à une nouvelle répartition des tâches, a procédé à un renforcement qualitatif et non quantitatif de ses effectifs contractuels. Il sera, semble-t-il, fait appel, en 1973, à des personnels contractuels de plus haute qualification, donc mieux rémunérés, sans qu'il soit pour autant nécessaire de procéder à des transformations d'emplois. Votre rapporteur souhaite en tout état de cause avoir confirmation que son interprétation des faits est exacte.

b) *Les travaux du Commissariat général du Plan.*

Les crédits inscrits au chapitre 34-04 « Travaux et enquêtes » pour un montant de 4.579.000 F en 1973 permettent notamment au Commissariat de se livrer à des études dans le domaine régional et urbain liées à la régionalisation du VI<sup>e</sup> Plan, à sa mise en œuvre déconcentrée et à son exécution.

Il s'agit en particulier :

— de préciser les objectifs de développement et d'aménagement du territoire contenus dans les différentes politiques nationales et de faciliter leur application au niveau régional dans les programmes régionaux de développement et d'équipement ;

— d'organiser et d'animer la régionalisation des programmes d'équipements collectifs du VI<sup>e</sup> Plan et de suivre leur exécution déconcentrée ;

— d'organiser et d'animer des études plurirégionales en liaison avec les régions concernées et la Commission nationale d'aménagement du Territoire ;

— d'élaborer et de tester les outils et les méthodes nécessaires à la programmation aux niveaux régionaux et locaux, facilitant l'articulation du Plan avec les documents d'urbanisme des agglomérations de plus de 50.000 habitants.

## 2. — LE CENTRE D'ÉTUDES DES REVENUS ET DES COÛTS (C. E. R. C.)

### a) *Les moyens du C. E. R. C.*

L'augmentation de 86.634 F des crédits du C. E. R. C. correspond :

— à raison de 83.709 F à un accroissement de ses moyens en personnel par la création d'un emploi de chargé de mission ;

— à raison de 18.925 F à un accroissement des dépenses de matériel et de fonctionnement diverses.

Elle est compensée en partie par une économie de 16.000 F sur la dotation affectée au contrats d'études du C. E. R. C. qui porte à 100.000 F l'abattement total opéré sur le chapitre 34-04 « Travaux et enquêtes » du Commissariat général du Plan.

### b) *L'activité du C. E. R. C.*

Les travaux du Centre d'études des revenus et des coûts lui sont confiés périodiquement par des « Lettres de mission » adressées par le Premier Ministre au Président du C. E. R. C. Ces travaux sont préparés par le rapporteur général et les rapporteurs adjoints, assistés d'une équipe de dix chargés de mission. Pour leur exécution,



le C. E. R. C. est amené à faire appel au concours de sociétés d'études, soit qu'il s'agisse d'effectuer des enquêtes en vue de rassembler des éléments d'information que ne fournissent pas les statistiques disponibles, soit qu'il s'agisse d'assurer l'exploitation sur ordinateurs. Dans certains cas, l'exploitation des documents peut d'ailleurs être effectuée — à la demande et aux frais du C. E. R. C. et selon ses orientations — par l'Administration qui les possède.

Au total, on peut prévoir que les dépenses sur contrats d'études pour l'année 1972 s'élèveront aux alentours de 400.000 F alors que les crédits disponibles correspondants s'élèvent à 439.650 F (article 1<sup>er</sup> du chapitre 34-04). En conséquence, il a été possible de réduire la dotation 1973 de 16.000 F.

Les réalisations à prévoir en 1973 se rattacheront aux études qui ont été mises au programme de travail du centre par la dernière lettre de mission en date du 23 juillet 1971. Etant donné l'état d'avancement des recherches, plusieurs contrats porteront sur les missions suivantes :

— poursuite de l'étude sur le coût de l'hospitalisation : en particulier, traitement statistique destiné à faire la comparaison entre la typologie des coûts des différentes catégories d'établissements hospitaliers et la typologie des catégories de malades traités ;

— connaissance des revenus non salariaux ;

— comparaison des mouvements de prix de certaines catégories de produits en France et à l'étranger.

## II. — Les interventions publiques.

Elles comportent, d'une part, les subventions allouées au Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.) et au Centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.), d'autre part, des crédits mis à la disposition du Commissariat général du Plan et du C. O. R. D. E. S. pour le financement de contrats d'études et de recherches en socio-économie.

A. — LE CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION  
SUR LA CONSOMMATION (C. R. E. D. O. C.)

1. — Les moyens du C. R. E. D. O. C.

Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, le C. R. E. D. O. C est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du Commissariat général du Plan. Il reçoit une subvention annuelle qui représente de 20 à 35 % de ses recettes dont la récapitulation depuis 1967 est fournie dans le tableau ci-après :

Recettes comparées des exercices 1967, 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972.

(En milliers de francs.)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972 (prévisions).
<b>A. — Subvention :</b>	1.078 (35 %)	1.100 (33 %)	1.178 (29 %)	1.185 (21 %)	1.895 (34 %)	1.400 (22 %)
Contrats D. G. R. S. T.						
C. O. R. D. E. S....	410 (13 %)	249 (7 %)	310 (8 %)	527 (10 %)	417 (8 %)	416 (7 %)
	1.488 (48 %)	1.349 (40 %)	1.488 (37 %)	1.712 (31 %)	2.312 (41 %)	1.816 (29 %)
<b>B. — Marchés d'études « publics » .....</b>	819 (27 %)	928 (28 %)	1.305 (32 %)	1.974 (36 %)	2.095 (38 %)	3.180 (50 %)
<b>C. — Organismes inter- nationaux, profession- nels, entreprises, re- cettes diverses.....</b>	761 (25 %)	1.088 (32 %)	1.239 (31 %)	1.837 (33 %)	1.200 (21 %)	1.264 (21 %)
<b>Total (A + B + C).</b>	<b>3.068 (100 %)</b>	<b>3.365 (100 %)</b>	<b>4.032 (100 %)</b>	<b>5.523 (100 %)</b>	<b>5.607 (100 %)</b>	<b>6.260 (100 %)</b>

N.B. — Il s'agit ici des recettes d'origine extérieure affectées à l'exercice en cause, abstraction faite de l'incidence des provisions et travaux en cours en fin d'exercice.

En 1973, cette subvention atteindra 1,37 million de francs au lieu de 1,4 million de francs en 1972.

Les effectifs du C. R. E. D. O. C. s'élevaient au 1<sup>er</sup> avril 1972 à 82 personnes, dont 20 occupées à temps partiel.

Pour l'exercice 1972, la subvention perçue représente 22 % des dépenses et l'ensemble des recettes assurées (reports, subvention, contrats signés) 82 % des dépenses prévues (98 % si on ajoute les « projets acceptés »).

Bien que la situation financière de cet organisme soit relativement satisfaisante, elle s'accompagne de problèmes de trésorerie pratiquement constants. C'est ainsi que le bilan 1971 fait apparaître un report déficitaire cumulé de 400.000 F environ.

Ces difficultés tiennent :

— à la diminution des ressources « non directement affectées » permettant d'abord de financer les investissements intellectuels et la recherche fondamentale nécessaires pour entretenir la valeur scientifique d'une équipe de chercheurs et, d'autre part, de couvrir les risques d'une activité aussi aléatoire que la recherche ;

— au formalisme et aux délais toujours plus importants dans la négociation des contrats avec les administrations, qui absorbent une part notable des temps de travail et empêchent d'établir et de respecter un planning d'emploi du personnel de recherche.

La réduction, même légère, de la subvention prévue pour 1973 risque d'accroître les difficultés financières du C. R. E. D. O. C. en réduisant ses possibilités d'autofinancer des projets nouveaux alors que l'innovation est la raison d'être d'un organisme de recherche.

Il peut apparaître regrettable, à un moment où l'on s'inquiète enfin de la situation des consommateurs, qu'un organisme qui apporte une contribution positive à l'étude de leur comportement subisse une amputation de ses moyens d'action.

## 2. — *L'activité du C. R. E. D. O. C.*

Trois traits dominants apparaissent dans le bilan de cette activité pour 1971 et le premier semestre 1972 :

— production fortement accrue (rapports, articles, ouvrages fréquemment mentionnés dans la presse et les publications scientifiques) ;

— tendance à l'innovation (secteurs nouveaux : éducation, personnes âgées, justice, prospective sociale, redistribution et budgets-temps) ;

— prédominance des travaux de création et de traitement de l'information.

L'activité du C. R. E. D. O. C. en 1973 sera dominée par les travaux entraînés par la préparation du VII<sup>e</sup> Plan.

Deux programmes d'études de synthèse seront particulièrement orientés en ce sens, les programmes « redistribution » et « prospective des modes de vie ».

Sept autres programmes, engagés à la demande de diverses administrations publiques ou parapubliques, donneront aussi des résultats directement utilisables pour la préparation du VII<sup>e</sup> Plan (mode de vie des familles avec enfants, personnes âgées, logement et habitat, santé, éducation, justice, épargne).

B. — LE CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA PRODUCTIVITÉ  
DES ENTREPRISES (C. N. I. P. E.)

1. Lors de la préparation du budget 1973 avec le Ministère de l'Economie et des Finances, les mesures nouvelles suivantes avaient été envisagées pour un total de 600.000 F.

*Mesure 11 :*

— 250.000 F pour tenir compte des augmentations de salaires à servir par le C. N. I. P. E. à son personnel dont les rémunérations suivent statutairement celles de la Fonction publique.

*Mesure 12 :*

— 150.000 F au titre de la prise en charge par le Centre de la mission Entreprise-Administration de M. Ripoché.

*Mesure 13 :*

— 200.000 F pour conserver au financement des actions menées avec les syndicats de salariés un niveau constant malgré l'érosion monétaire.

2. Les arbitrages intervenus par la suite ont conduit à une économie de plus de 2 % sur le budget global 1973 du C. N. I. P. E. qui s'est traduite par un abattement de 310.000 F, ramenant donc à 290.000 F le total des mesures nouvelles qui sont présentées.

3. Cette dotation supplémentaire ainsi ramenée à un montant de 290.000 F conduit à prévoir l'octroi au C. N. I. P. E. d'une subvention de 14.324.783 F pour l'année 1973. Cette somme comprend notamment les frais occasionnés par la mission Administration-Entreprises, qui se chiffrent à 147.000 F. Compte tenu des décisions annoncées par Monsieur le Premier Ministre en ce qui concerne

la mise en place d'un médiateur, il est prévu de mettre fin à cette mission qui, jusqu'à présent, a été assurée par le C. N. I. P. E. (mesure 12).

La mesure 13 est conservée intégralement. Les activités du C. N. I. P. E. menées avec les organisations syndicales sont en effet désormais élargies à la Fédération de l'Education Nationale avec laquelle seront conduites des actions de formation économique en milieu scolaire pour un coût annuel de 250.000 F.

Le solde, soit 40.000 F, est affecté en couverture partielle des augmentations de salaires, le C. N. I. P. E. prenant par ailleurs des mesures d'économie interne pour couvrir ses engagements à l'égard de ses personnels (mesure 11).

4. Les activités principales du C. N. I. P. E. au cours de l'année 1973 s'orienteront selon deux axes essentiels en cherchant, comme il vient d'être dit, à minimiser les charges de fonctionnement et à accroître les recettes.

Le premier type d'action consiste à mettre à la disposition des différents publics (comités d'entreprises, groupements professionnels de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, syndicats de salariés et grand public) des moyens de formation économique qui leur soient adaptés tels, par exemple, la conception et la réalisation de supports audio-visuels ou l'apport d'une assistance technique sur la diffusion de l'information économique (action I. N. S. E. E. - C. N. I. P. E.).

Le second type d'action vise à participer à l'information sur la formation permanente par la diffusion de documents comme le guide « Vos droits au congé Formation » ou le périodique « Actualité de la Formation permanente ».

En outre, le C. N. I. P. E. mettra à la disposition de ses interlocuteurs un ou deux nouveaux centres d'information et de rencontres pour l'éducation économique et sociale et étendra ses activités dans le domaine de la documentation sur l'emploi, la formation, l'économie et le management.

## C. — LES CONTRATS DE RECHERCHE EN SOCIO-ÉCONOMIE

### 1. *Les moyens financiers.*

Les crédits consacrés à la recherche en socio-économie s'élèveront en 1973 à 7.814.000 F, en augmentation de 740.000 F sur l'année précédente.

Sur ce total, les actions conduites par le Commissariat général du Plan représentent 1.929.000 F (— 45.000 F). Celles qui relèvent du Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social (C. O. R. D. E. S.) s'élèvent à 5.885.000 F (+ 785.000 F).

Le montant de 740.000 F de mesures nouvelles affectées aux recherches en socio-économie vise à maintenir au même niveau qu'en 1972 le volume des recherches engagées.

Ce montant correspond en effet à la nécessité de faire face à l'augmentation du coût des recherches provoquée, d'une part, par les hausses de salaires, d'autre part, par l'homogénéisation des conditions d'emploi et des garanties sociales accordées aux personnels de recherche sous contrat travaillant dans les centres reliés à l'Université. De telles mesures sont actuellement à l'étude sur la recommandation de la D. G. R. S. T. dans le secteur des sciences humaines comme dans les autres secteurs de la recherche. Elles doivent permettre de créer progressivement une situation de chercheur sous contrat qui évite la fonctionnarisation et donne à la gestion de certains secteurs appliqués de la recherche publique la souplesse nécessaire.

### 2. *Programme d'action pour 1973.*

Le C. O. R. D. E. S. poursuivra son action dans les différentes directions de recherche annoncées en 1971, compte tenu d'un certain nombre d'accents et d'infléchissements liés à la définition du programme d'études préparatoires au VII<sup>e</sup> Plan et aux possibilités qui apparaissent de faire traiter certains thèmes nouveaux par les centres de recherche.

L'accent sera mis notamment, dans les opérations de recherche, sur :

— les difficultés de la croissance, ses conséquences sociales et la recherche de nouvelles orientations du développement ;

— le rôle respectif des biens et services vendus sur le marché et des biens collectifs, dans l'amélioration des conditions de vie ;

— les déterminants économiques et les déterminants sociaux de l'évolution des hiérarchies de salaires et de revenus ;

— les causes et les conséquences de la concentration des moyens de décision et d'information dans l'administration et dans les entreprises, ainsi que la recherche de modèles de gestion décentralisée, notamment au niveau de la planification nationale.

Par ailleurs de nouvelles réunions de chercheurs et d'experts seront organisées pour faire le point des résultats des recherches dans les principales directions du programme.

Enfin sera poursuivi le soutien à l'organisation de groupes de recherche efficaces, notamment par la mise à l'étude d'une homogénéisation des conditions d'emploi des personnels de recherche sous contrat.

\*  
\* \*

Reprenant les inquiétudes exprimées l'an dernier par la Commission des Finances, votre rapporteur s'est enquis de savoir si les nombreuses études conduites sur des thèmes très proches les uns des autres par des organismes divers recevant à un titre quelconque une aide de l'Etat n'aboutit pas à des doubles emplois. La réponse qu'il a obtenue a été la suivante :

« Il n'existe pas de risque de doubles emplois entre les études et recherches conduites par les différents organismes cités par la Commission. En effet :

« 1. Le C. E. R. C. et le C. R. E. D. O. C. sont des organismes exécutant des études et recherches définies en liaison avec le Commissariat général du Plan. Celui-ci et le C. N. I. P. E. interviennent au niveau de la coordination, de l'animation et de la commande, le C. N. I. P. E. agissant de manière spécialisée dans le secteur de l'information et de la formation économiques, là encore en liaison étroite avec les objectifs du Plan ;

« 2. Chaque service spécialisé du Commissariat général du Plan assure dans le domaine de sa compétence (Economie générale, Industrie, Affaires sociales, etc.) la coordination des études et recherches conduites dans les organismes cités ou financés auprès d'autres organismes.

« Enfin, une coordination générale est assurée entre les services au sein du Commissariat aux fins d'apprécier notamment ce qui, dans les problèmes intéressant la planification, relève de la commande d'études immédiatement utiles ou du lancement de recherches de portée plus longue et à caractère plus prospectif. Cette dernière fonction est remplie par la recherche en socio-économie. »

Pour rassurante qu'elle soit, cette réponse ne lève pas tous les doutes quant à l'utilisation optimale des crédits d'études et de recherche inscrits dans le fascicule budgétaire du Commissariat général du Plan. Et quand même cela serait, il reste à savoir à quels résultats concrets conduisent ces études, dans quelle mesure sont-elles exploitées et reçoivent-elles application.

\*  
\* \*

Compte tenu des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits inscrits à la Section VI « Commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité » du budget des Services du Premier Ministre.